

Image not found or type unknown



Révision sur trois ans pour augmenter le loyer...

Par **virginie74**, le **22/08/2008** à **12:56**

Bonjour,
Je viens de recevoir une lettre de mon propriétaire qui veut augmenter mon loyer en se basant sur les trois dernières années d'indexation.
Il a "oublié" selon ses propres termes d'augmenter le loyer et veut rattraper les années.
Je suis d'accord pour que mon loyer soit augmenter, mais a-t-il le droit de revenir trois ans en arrière ??? De plus, je suis entrée dans l'appartement début septembre et il ne m'averti qu'aujourd'hui.
Merci pour vos réponses.